



#### **4.2 Objectifs du projet**

La voie de la Soule représente un axe d'aménagement du territoire dont l'objectif est le désenclavement de la Soule en permettant un accès facilité à Sauveterre de Béarn, puis l'A64 d'une part et à St Palais d'autre part. Cet axe a été aménagé par le passé et un chaînon manquant reste à aménager, avec la déviation du bourg d'Espès dont les objectifs sont :

- finalisation de la voie de la Soule
- améliorer la fonction de transit de la RD11 et faciliter l'accès à l'autoroute
- sécuriser les déplacements au sein des centres-bourgs et diminuer les nuisances générées par la circulation actuelle
- améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser les échanges locaux

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Création d'une voie nouvelle de 2 fois 1 voie d'une longueur de 2 140 m

Création de carrefour et de rétablissement d'accès

Terrassement de faible amplitude vu la topographie assez plane et homogène sur tout l'itinéraire

Pas de concassage de matériaux sur site

Travaux de réalisation d'enrobés

Travaux d'équipements de sécurité et d'implantation de signalisation verticale et horizontale, ainsi que des travaux d'équipements des bassins

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le trafic attendu sur la déviation est estimé entre 2 500 et 3 000 véhicules par jour



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet.....	2 140 mètres
Largeur du projet.....	7.00 m + 2 x 1.50 m
superficie de l'assiette .....	environ 2.80 ha (hors entrée en terre non calées à ce jour mais limitées vu la topographie des lieux)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

64 130 ESPES-UNDUREIN  
64 130 VIODOS-ABENSE-DE-BAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Communes traversées :

ESPES-UNDUREIN et VIODOS-ABENSE-DE-BAS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II ; réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents référéncée 6696
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé le 25 juin 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise Saint Martin d'ESPES-UNDUREIN
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site Natura 2000 ; "le Saison" référéncé FR7200790 Une première zone de reprise de l'existant entre 10 et 15 m du Saison Une seconde zone de voie nouvelle à environ 60 m du Saison
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Légèrement déficitaire en matériaux. En conséquence, besoin en matériaux d'emprunt provenant de centres de valorisation ou de carrières
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CF annexe



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	de l'ordre de 1ha 20a d'espaces agricoles
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nouveaux trafics mais un déplacement du trafic de transit de l'actuelle RD11 vers la future voie de déviation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vu les niveaux de trafic attendus de l'ordre de 2 500 à 3 000 véhicules par jour, il n'y aura pas de dépassement des seuils réglementaires.  Par ailleurs, le long de la RD11 actuelle et vu la diminution de son trafic attendue, le niveau de bruit diminuera.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux de ruissellement prévu dans les ruisseaux et le Saison avec un dispositif de traitement avant rejet (création de bassins d'assainissement).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les préconisations de l'ABF
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact sur le milieu agricole dû aux emprises nécessaires à la réalisation du projet par la consommation d'emprise sur terrains agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures suivantes seront réalisées afin d'éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

- mesures d'insertion en faveur des chiroptères comme des haies, panneaux en dur, bandes rugueuses sur chaussée
- respect de périodes de travaux vis-à-vis des cycles végétatifs des espèces patrimoniales recensées
- mise en oeuvre d'aménagements spécifiques de franchissements d'ouvrages hydrauliques (passages à faune)
- respect des préconisations de l'ABF
- dispositifs de traitement des eaux de ruissellement avant rejet
- création de bassins d'assainissement

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, son contexte et des mesures d'ores et déjà prévues, il ne nous semble pas qu'il devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- plan de situation - plan du tracé proposé du projet de déviation de la RD11

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PAU

le,

08 octobre 2020

Signature

Pour le Président du Conseil départemental,  
Et par délégation,  
La Directrice adjointe des Routes et Infrastructures

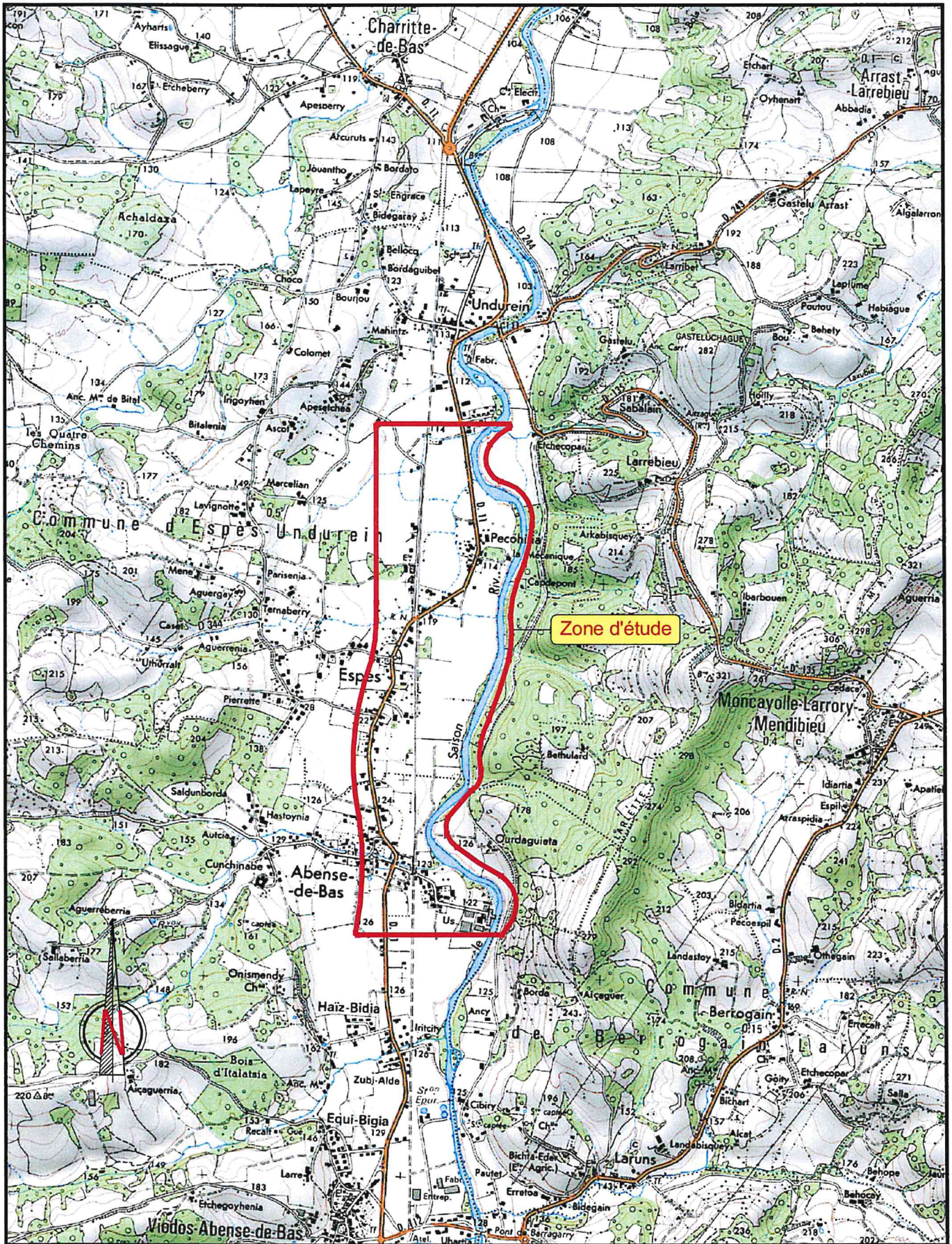
  
Mélanie CHAUVIN

## ANNEXE

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner, des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	non	<p>Le projet traverse essentiellement des parcelles agricoles et urbaines.</p> <p>Cependant, l'étude d'inventaire faune-flore réalisée en 2020 nous indique quelques zones (ancienne voie ferrée notamment) présentant des enjeux sur la faune (chiroptères sensibles aux trafics routiers) et la flore patrimoniale (Lotier).</p> <p>Des mesures d'insertion pertinentes pour les chiroptères comme des haies, des panneaux en dur et des bandes rugueuses sur la chaussée seront mises en place.</p> <p>Nous apporterons par ailleurs une attention particulière aux périodes de travaux afin de respecter les cycles végétatifs des espèces patrimoniales recensées comme pour le lotier en privilégiant la période d'octobre à mars pour les travaux.</p> <p>De plus, nous engagerons une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale, dès la constitution des pièces du marché de travaux, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces mesures.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	non	<p>Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 du Saison et donc est susceptible d'impacter certaines espèces présentes sur ce site, en particulier les mammifères semi-aquatiques, comme la Loutre qui a été repérée sur toute la vallée du Saison. C'est pourquoi, nous mettrons en place l'aménagement de franchissements sur les ouvrages hydrauliques du projet (banquettes).</p> <p>De plus, nous engagerons une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale, dès la constitution des pièces du marché de travaux, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces mesures.</p>





**RD11**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES  
DIRECTION ROUTES ET INFRASTRUCTURES  
Service Etudes et Programmation Infrastructures

<b>ZONE D'ETUDE</b>			
Commune d'Espès-Undurein		PLAN DE SITUATION	
Date:	Echelle:	Technicien:	Dessinateur:
17/04/2019	1/25000ème	JBL	EG





Viodos-Abense-de-Bas

Espès-Undurein

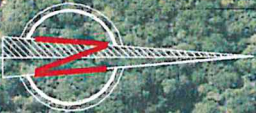
RD11

Burguia

Espès RD347

Le Saison

RD11



<b>RD11</b>	<b>VOIE DE LA SCUE</b>	<b>PLAN TRACÉ NOUVEAU</b>
<small>Service Aménagement et Développement</small>	<small>Viodos - Abense-de-Bas - Espès-Undurein</small>	<small>Projet</small>
<small>MAI 2020</small>	<small>1:2000ème</small>	<small>Plan - Appoint 1674162</small>
<small>Service Aménagement et Développement</small>	<small>Guillaume GUYARD</small>	